

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/06/33

Date de convocation L'an deux mil vingt et deux
7 juin 2022 le **LUNDI 13 JUIN 2022** à 19 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Guy BRAS, Adjoint au Maire.
7 juin 2022

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES -
Présents : 16 M. Jean-Pierre CHARTREZ – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE –
Votants : 21 Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Martine DUQUESNOY –
M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE
M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Hubert CHIVET.

Excusés :
Mme Anne-Caroline RATAJCZAK qui donne procuration à M. Alain CAYET
M. Marc SERRA qui donne procuration à M. Jean-Pierre CHARTREZ
Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Marie-Antoinette DESHORTIES
Mme Micheline LAURENT qui donne procuration à M. Guy BRAS
M. Olivier QUIGNON qui donne procuration à Mme Christelle LEBAS

Mme Chantal DECOCQ
M. Yves RAOULT
M. Philippe LEFEBVRE
Mme Audrey TISON
Mme Sandrine SERGEANT

AU **Secrétaire de séance :**
M. Guy BRAS

Objet : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour l'achat de matériel et équipement pour le multiaccueil

Monsieur le Maire expose

Il convient de procéder à l'achat de matériel de motricité et d'activités à destination des enfants du multiaccueil. De plus, quelques équipements de sécurité et de confort sont nécessaires dans le cadre des missions d'encadrement des agents (ex : fauteuil biberon). Ces besoins sont en accord avec les services de la PMI (protection maternelle infantile) du Département.

Le montant total des achats est estimé à 2 395€ HT.

Considérant que la CAF du Pas de Calais peut apporter une aide à hauteur de 30 % pour l'acquisition de mobiliers et matériels d'activité à destination d'équipements bénéficiaires d'une prestation de service ordinaire, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de- Calais au titre de sa politique d'aides aux partenaires
- signer les pièces administratives et financières afférentes à l'exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 14 juin 2022
Le Maire,
Alain CAYET.

